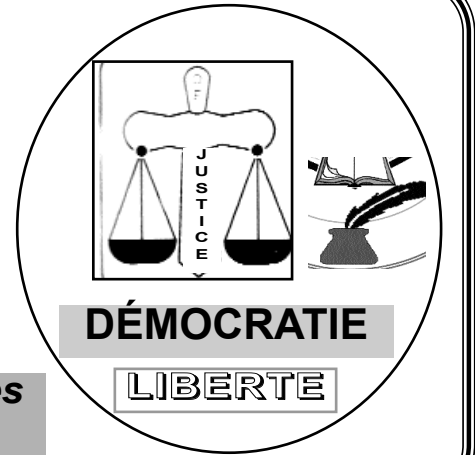


Association
des
Journalistes du
Niger (AJN)
Tél 96 97 61 84

LE BOUCLIER



Spécial atelier de formation des journalistes sur les approches et stratégies de gestion et de prévention des conflits N°02 /2008

L'Ambassade des Etats Unis d'Amérique et l'AJN s'activent pour une presse plus responsable

L'Association des Journalistes du Niger (AJN) appuyée par le Centre culturel de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique au Niger a organisé les 29, 30 et 31 janvier 2008 à la Maison de la presse à Niamey, un atelier de formation des journalistes sur " **Médias et conflits : approches et stratégies de traitement de l'information** ".

Cet atelier fruit d'un partenariat sincère entre le CCA et l'AJN a regroupé une cinquantaine de journalistes de la presse publique et privée venant de tous les coins du pays.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le ministre de la Communication, Porte-Parole du gouvernement M. Mohamed Ben Omar, en présence de l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, Madame Bernadette Mary Allen et de plusieurs autres invités.

L'objectif de ce genre de rencontre est de permettre aux journalistes nigériens, particulièrement la jeune génération de se familiariser avec les notions de responsabilité et d'honnêteté.

En effet, devant la prolifération des procès intentés contre les journalistes, l'Association des Journalistes du Niger, fidèle à sa tradition, a jugé utile d'initier cet atelier avec l'appui financier de l'Ambassade des USA et l'apport inestimable des éminents conférenciers pour mieux outiller les journalistes.

La majorité des conférenciers l'a éloquentement rappelé, la responsabilité du journaliste tient à son comportement dans la société et vis-à-vis de son public. Il ne doit pas se montrer suffisant, ni partial ni donneur des leçons ou jouer à la vedette. Le journaliste doit être honnête. Collecter l'information sans recourir aux moyens déloyaux, être de bonne foi, impartial, protéger ses sources et défendre la liberté de la presse tel doit être son credo.

C'est d'ailleurs pourquoi le président de l'AJN, M. Dalatou Malam Mamane, dans son allocution de bienvenue, a affirmé que l'objectif de cette session est " d'initier les jeunes journalistes aux exigences d'éthique et de déontologie et de leur faire prendre conscience de la délicatesse de leur métier, surtout en période de conflit... ".

Pour sa part, l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, Madame Bernadette Mary Allen, a souligné que les médias, " doivent être en mesure de rapporter des sujets controversés, des idées même impopulaires et des critiques politiques lorsque cette information relève de l'intérêt du public ". Pour Mme Bernadette Mary Allen, " lorsque les médias sont empêchés de faire leur travail ou ont un accès difficile à l'information sur les questions d'intérêt public, ce n'est pas seulement les droits de la presse qui sont déniés mais aussi ceux du peuple ".

Elle a exhorté les journalistes à favoriser la promotion d'un journalisme respectueux de ses règles d'éthique et de déontologie, et donné l'assurance de la disponibilité de son Ambassade à appuyer toutes les initiatives tendant à rendre la presse nigérienne libre et responsable.

Pour le ministre de la Communication, Porte Parole du gouvernement, M. Mohamed Ben Omar, le rôle du journaliste est un " couteau à double tranchant dont il faut manier avec prudence ".

"L'orgueil du journaliste n'est pas plus important que la réputation d'une autre personne, d'un groupe de personnes ou de la société entière. Quand seul avec sa conscience, le journaliste reconnaît s'être trompé, qu'il l'avoue dès le lendemain ".

L'exercice de la profession de journaliste impose une exigence de vérité et un comportement citoyen irréprochable ". Le journaliste comme tout citoyen est tenu de respecter la loi, d'observer en tant que professionnel toutes les dispositions législatives régissant sa profession et de part son rôle social important, doit non seulement respecter la loi mais exige que des autres composantes de la société le même comportement



Une vue de la table de séance à l'ouverture

Responsabilité et honnêteté

Rapport de l'atelier " Médias et Conflits : approches et stratégies de traitement de l'information "

Faire des médias des véritables vecteurs de paix

L'Association des Journalistes du Niger (AJN) grâce à l'appui du Centre culturel de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique au Niger a organisé les 29, 30 et 31 janvier 2008 à la Maison de la presse à Niamey, un atelier de formation des journalistes sur " médias et conflits armés : approches et stratégies de traitement de l'information ". Une cinquantaine de journalistes de la presse publique et privée exerçant à Niamey et dans les 7 autres régions du pays y ont pris part. La cérémonie d'ouverture a été présidée par le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement M. Mohamed Ben Omar, en présence de l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique Madame Bernadette Mary Allen. Comme l'a dit le président de l'AJN à l'ouverture de la cérémonie, L'objectif de cette session est " d'initier les jeunes journalistes aux exigences d'éthique et de déontologie et de leur faire prendre conscience de la délicatesse de leur métier, surtout en période de conflit... ".

En prenant la parole à son tour, l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique a souligné la mission de service public des médias aussi bien privés que publics. Ces médias dit elle " doivent être en mesure de rapporter des sujets controversés, des idées même impopulaires et des critiques politiques lorsque cette information relève de l'intérêt du public ". Pour Mme Bernadette Mary Allen, " lorsque les médias sont empêchés de faire leur travail ou ont un accès difficile à l'information sur les questions d'intérêt public, ce n'est pas seulement les droits de la presse qui sont déniés mais aussi ceux du peuple ".

Après avoir exhorté les journalistes à favoriser la promotion d'un journalisme respectueux de ses règles d'éthique et de déontologie, l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique a

donné l'assurance de la disponibilité de son Ambassade à appuyer toutes les initiatives tendant à rendre la presse nigérienne libre et responsable.

En procédant à l'ouverture officielle de l'atelier, le ministre de la communication, porte parole du Gouvernement, Monsieur Mohamed Ben Omar, a rappelé aux journalistes leur immense rôle dans une société démocratique comme celle du Niger. Un rôle qu'il présente comme un " couteau à double tranchant dont il faut manier avec prudence ".

Pour le ministre de la Communication, " l'orgueil du journaliste n'est pas plus important que la réputation d'une autre personne, d'un groupe de personnes ou de la société entière. Quand seul avec sa conscience, le journaliste reconnaît s'être trompé, qu'il l'avoue dès le lendemain ".

Avant de terminer, le ministre de la communication a remercié l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique pour son appui et l'a encouragé à poursuivre cette " initiative louable dont l'objectif et la finalité visent à faire acquérir aux jeunes journalistes nigériens les notions de base de leur métier ".

Les travaux de l'atelier

Les modules de formation ont porté sur diverses thématiques comme les genres journalistiques en presse écrite et en presse audiovisuel, le journaliste face à la législation, les causes des conflits au Niger, les approches et stratégies de gestion et prévention des conflits, le rôle des médias dans la prévention et en période des conflits et l'évolution et le rôle de la presse nigérienne à travers l'histoire sociopolitique du pays.

(Suite en page 2)

Rapport (suite de la page 1)

La journée du 29 janvier 2008

Deux exposés ont été présentés au cours de cette journée. Le premier présenté par Harouna Niandou, journaliste, ancien ministre et actuel président du Conseil de presse est intitulé " Traitement de l'information et participation du journaliste aux débats politique et social ".

Le second qui porte sur " le rôle de la presse en période de crise " a été présenté par Abdoulaye Mamoudou, journaliste, coordinateur de la Politique nationale de communication pour le développement (PNCD) .

Parlant de la participation du journaliste aux débats politiques, Harouna Niandou a rappelé le rôle combien important que joue le journaliste dans la société aussi bien en tant que simple citoyen qui a son mot à dire sur la gestion de la cité qu'en tant que leader d'opinion doté d'un puissant outil de travail. Ce qui fait dire au conférencier qu' " aucun débat national à caractère politique, social ou économique ne peut se tenir, se réaliser, sans la participation du journaliste ". Mais cette activité journalistique est bien souvent l'objet des malentendus, des déboires, des procès et parfois même d'éliminations physiques. En se référant au cas du Niger, le conférencier se demande si avec " les enlèvements à une certaine époque, les récentes interpellations et ou incarcérations de journalistes en mission ou en situation qui prennent de l'ampleur ", la profession n'est pas de nos jours en danger. Ce qui pose selon lui " la lancinante et récurrente question de la participation du journaliste aux différents débats nationaux ". Et pour étayer son propos, le conférencier parcourt l'histoire sociopolitique du Niger de la période coloniale à nos jours.

Avant les indépendances, le journaliste était perçu comme le porte parole des mouvements de libération ; sa participation aux débats était sans équivoque. Il se rangeait selon le conférencier du côté des nationalistes et exprimait son patriotisme à travers ses articles.

Aujourd'hui sous le système démocratique tout comme sous le régime du parti unique des années d'indépendance que sous le régime militaire qui suivi, cette participation du journaliste au débat national demeure selon Harouna Niandou au centre de controverses et prête dit il à équivoque et à polémique. En se basant sur ces repères historiques, il dégage deux grandes périodes dans la pratique journalistique au Niger. Une, allant de 1960 à 1989, marquée par le monopole de l'Etat sur l'information qui a promu ce qu'il a appelé " le journalisme tan -tam " et la seconde qui va de 1990 à nos jours qui marque une rupture avec la libéralisation de la parole et de l'écrit. Mais selon le conférencier, cette rupture n'a pas pour autant " dégage le ciel ". Pour Harouna Niandou, le vent de la démocratisation qui a soufflé dans les années 1990 sur le Niger, a produit comme sous la période du monolithisme politique et le régime militaire, de l' " information monocolor " car selon lui, " la presse partisane, celle de l'Etat et celle des formations politiques ou tout autre privé, emprunte, à maints égards, la même démarche que la presse du parti unique ". Dans un tel contexte, il fallait pour lui construire un profil nouveau du journaliste, doté d'une solide formation professionnelle, respectueux des règles d'éthique, de déontologie et des textes régissant sa profession. C'est dans ce sens qu'il a exhorté tous les journalistes à une " attitude plus réaliste, plus conforme à un journalisme d'avenir " car selon lui " les journalistes nigériens ont profité de l'évolution historique du pays, plus en termes de libertés dans la création et la production d'organes de presse plutôt qu'en termes de liberté d'expression ".

Abordant le rôle de la presse en période de crise, Abdoulaye Mamoudou a tenu d'abord à préciser que le journaliste est un acteur social particulier qui doit dans sa façon de regarder les choses, de les internaliser et de les rendre au public, avoir à la fois une attitude citoyenne et professionnelle. En période

de crise, ce rôle prend une dimension tout aussi particulière. Et c'est justement pour rappeler ce rôle que le conférencier, après avoir énuméré quelques foyers de tension et de guerre dans le monde et notamment en Afrique, avec leurs cortèges de morts, des réfugiés et de destruction d'infrastructures socioéconomiques et culturelles, s'est interrogé sur le rôle et la responsabilité des médias dans la survenue et l'aggravation de ces crises mais aussi sur leur rôle dans l'atténuation et l'éradication des conflits. Médias donc comme vecteurs de guerre mais aussi comme vecteurs de paix .

Les périodes de crise étant des moments exceptionnels où prévalent des tensions, des rivalités, voire des conflits violents, le journaliste se doit par conséquent a dit le conférencier " de faire une lecture froide de l'évènement, un traitement professionnel et responsable de l'information à la mesure de l'importance de l'évènement et des enjeux qu'il suscite... bannir l'autocensure et aller au delà du compte rendu des manifestations visibles de la crise, si possible interviewer des spécialistes des historiens, les acteurs de la crise, organiser des débats contradictoires, faire des investigations, des articles de fond plus documentés en permettant à chacun de se faire sa propre opinion sur le sujet ". Selon le conférencier, les professionnels africains des médias doivent éviter de reproduire les clichés de la presse occidentale sur notre continent .

En temps de paix comme en temps de guerre, souligne le conférencier, " la responsabilité du journaliste repose essentiellement sur le respect des règles déontologiques et sur une certaine éthique morale de sa profession ". Abdoulaye Mamoudou a rappelé quelques principes d'éthique et de déontologie à savoir la vérité qui permet au journaliste de s'assurer que l'information qu'il diffusera est juste et véridique et l'équité qui lui impose un traitement équitable de l'information. Ce qui lui permettra d'éviter les pièges de la désinformation, de la manipulation et du mensonge.

Avant de conclure sur le sujet, le conférencier a abordé la question de l' " information sensible " qui peut amener le journaliste à ne pas diffuser une information parce qu'elle viole les codes éthiques ou remet en cause certains équilibres.

La journée du mercredi 30 janvier

Cette journée a été marquée par la présentation de quatre exposés. Les deux premiers ont porté sur les genres journalistiques en radio et télévision et en presse écrite. Le troisième a porté sur " journalisme et respect des dispositions législatives " et le quatrième sur l'éthique et la déontologie .

Dans sa présentation sur les genres journalistiques en radio et télévision, Chamssou Maigari, journaliste et Directeur de la radio nationale " La Voix du Sahel " a rappelé les principes de base de l'écriture journalistique et présenté les éléments constitutifs d'un article de presse. Il a ensuite énuméré les différents genres journalistiques régulièrement utilisés par le journaliste.

Pour le conférencier la marque d'un grand journaliste reste la prudence qui lui impose de vérifier toute information. Son travail dit il exige des réflexes rapides, une attention soutenue et une très grande rigueur .

Abondant presque dans le même sens, Saidou Daoura, journaliste et Directeur Général de l'Office national d'Édition et de Presse(ONEP) a présenté les genres journalistiques en presse écrite. Ainsi, il a énuméré les genres dits d'information rapportée qui sont le compte rendu, l'interview, les nouvelles, le portrait, le reportage, ceux d'information expliquée à savoir l'analyse, la chronique, le dossier ou l'enquête et enfin les genres dits de l'information commentée que sont le billet, le commentaire et l'éditorial. Sur la base de cette classification, le conférencier a donné une définition du contenu de chacun de ces genres.

Après ces deux modules de formation, ce fut

le tour d'Adama Harouna, magistrat et conseiller à la Cour Suprême d'exposer sur " journalisme et respect des dispositions législatives " .

Tout en rappelant le rôle important que joue la presse dans un contexte démocratique, le conférencier a dit que " l'exercice de la profession de journaliste impose une exigence de vérité et un comportement citoyen irréprochable ". Il résulte de cela ajoute t-il que " le journaliste comme tout citoyen est tenu de respecter la loi, d'observer en tant que professionnel toutes les dispositions législatives régissant sa profession et de part son rôle social important, doit non seulement respecter la loi mais exige que des autres composantes de la société le même comportement " .

Au Niger, l'exercice de la profession de journaliste est régie par principalement deux textes : l'ordonnance 93-031 du 30 mars 1993 portant sur la communication audiovisuelle et l'ordonnance 99-67 du 20 décembre 1999 portant régime de la liberté de la presse. C'est sur ces deux ordonnances que le conférencier s'est appuyé pour définir dans un premier temps certains principes fondamentaux de la profession de journaliste ainsi que les conditions d'accès et d'exercice de la profession, parler ensuite du cadre pénal de la responsabilité du journaliste, des abus de la liberté de la presse et des sanctions encourues avant de conclure avec des perspectives d'une presse libre et responsable .

Parlant de la responsabilité du journaliste pour les faits délictueux commis dans l'exercice de ses fonctions, Adama Harouna a dit qu'elle est essentiellement définie par l'ordonnance du 20 décembre 1999 portant régime de la liberté de la presse, la quelle renvoie dans certaines de ses dispositions au code pénal . Des situations particulières souligne t-il sont contenues dans l'ordonnance portant sur la communication audiovisuelle. Le code pénal nigérien dans sa rédaction actuelle, ne contient pas selon lui, des dispositions spécifiques relatives à des crimes et délits commis par voie de presse. Toutefois précise t-il l'article 47 de l'ordonnance portant régime de la liberté de la presse renvoie au code pénal pour ce qui est de la répression des faits de complicité mentionnés à l'article 45 ainsi conçu : " seront punis comme complices d'une action qualifiée crime ou délit ceux qui, par des écrits, des imprimés vendus ou distribués, mis en vente ou affichés au regard du public, ou diffusés par tous moyens, auront directement provoqué l'auteur ou les auteurs à commettre ladite action, si la provocation a été suivie d'effets " .

" La responsabilité pénale du journaliste ou d'un responsable de média peut donc se trouver engagée du chef de complicité pour la plupart des infractions énumérées au code pénal, chaque fois qu'il est établi que la commission des faits a été guidée par ses écrits. Il peut s'agir aussi bien de crimes et délits contre la sûreté de l'Etat, la constitution et la paix publique, que d'atteintes aux personnes et aux biens " .

Envisageant des perspectives pour une presse libre et responsable, le conférencier a rappelé qu l'Etat du Niger a mis en place des mécanismes pour une réelle liberté de la presse ; il reste selon lui à mettre en place un organe d'autorégulation et de conciliation et à dépénaliser les délits de presse.

L'exposé sur l'Éthique et la déontologie a été présenté par Habou Adi, journaliste, membre du Conseil de presse . Après avoir apporté des clarifications sur les deux concepts, celui de l'Éthique et de la Déontologie, le conférencier a présenté le cadre juridique et institutionnel dans lequel s'exerce la liberté de la presse au Niger. Il a ensuite montré à travers certaines dispositions des ordonnances portant régime de la liberté de la presse et sur la communication audiovisuelle ainsi que le texte relatif à la création et au fonctionnement du Conseil Supérieur de la Communication(CSC) quelques avantages que la loi offre aux journalistes notamment a facilité faite pour la création des organes de presse, la mise à disposition du fonds d'aide

à la presse, la délivrance de la carte de presse etc. A côté de ces avantages, le conférencier a aussi relevé des contraintes d'ordre juridictionnelles comme les publications interdites, le secret défense ou la responsabilité éditoriale qui restreignent la liberté de la presse. Parlant de la responsabilité du journaliste, il a aussi mentionné quelques contraintes tenant à l'autocensure, à la difficulté d'accéder aux sources d'information et à la précarité économique dans laquelle évoluent les journalistes nigériens ; La responsabilité du journaliste tient selon lui aussi à son comportement dans la société et vis-à-vis de son public. Il ne doit pas se montrer suffisant, ni partial ni donneur des leçons ou jouer à la vedette. Le journaliste doit a-t-il dit être honnête, collecter l'information sans recourir aux moyens déloyaux, être de bonne foi, impartial, protéger ses sources et défendre la liberté de la presse. En guise de conclusion, Habou Adi a soumis à la réflexion des participants à l'atelier ce questionnement : la dépénalisation des délits de presse est ce la panacée ?

La journée du 31 janvier

" Face à la multiplicité et la fréquence des conflits de tous ordres intervenant dans les modes de gestion des sociétés contemporaines et dans la perspective même de la préservation de la paix sociale, de la prévention et de la gestion des conflits, du renforcement du processus démocratique, quelle place et quel rôle pour les médias ? " c'est par cette interrogation que Dr Badié Hima, philosophe et activiste des droits de l'homme a introduit sa conférence sur " Médias et conflits : approches et stratégies de gestion et de prévention des conflits " .

Après avoir souligné les caractéristiques spécifiques des conflits contemporains notamment en Afrique où des guerres civiles sont menées contre des communautés entières plutôt qu'entre armées t montré que dans des sociétés de l'oralité comme celles d'Afrique, les informations diffusées par la radio et la télévision ont un impact réel sur les populations, le conférencier a situé le rôle des médias en période de conflit. Les médias dit il sont " les premiers éléments perturbés lors d'un conflit : par " les informations " qu'ils diffusent, ils peuvent, à tout moment envenimer les situations de crise et contribuer à réveiller ou faire naître au sein de l'opinion publique des sentiments racistes, zénophobes, tribalistes voire des extrémismes religieux et politiques dangereux " .

Pour montrer la capacité ou le devoir des médias à être des vecteurs de paix, Dr Hima s'est appuyé sur deux dispositions fondatrices de la liberté de la presse et d'expression à savoir l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations Unies et les exigences éthiques et déontologie de la profession de journaliste qui se situent toujours entre les exigences de la liberté fondatrice, le devoir d'informer, le droit de savoir et la nécessité de préserver le lien social.

Parlant des approches et des stratégies de prévention et de gestion des conflits, le conférencier a expliqué les situations où les médias peuvent être des gardiens de l'ordre social . Selon lui, la critique sociale c'est-à-dire l'analyse causale approfondie des tendances sociales, culturelles, économiques et politiques peut aussi être une alerte précoce qui pourrait contribuer à éviter l'escalade des tensions.

Pour Dr Badié Hima, " la liberté de la presse doit s'efforcer de préserver donc les conditions même de son exercice effectif : le lien social " car dit il " quand le lien social se rompt, c'est la fin de toutes les libertés " .

L'avant dernier exposé qui a porté sur " les causes des conflits : cas du Niger " a été présenté par Madame Mariama Keita, journaliste, ancienne présidente du Conseil Supérieur de la Communication. Après un rappel historique des conflits en Afrique qu'elle a résumé en guerres de libération, en conflits fon-

(Suite en page 4)

Discours d'ouverture du ministre de la Communication, Porte parole du gouvernement de l'atelier sur " Médias et Conflits : Approches et Stratégies de Traitement de l'Information

"Quand, seul avec sa conscience, le journaliste reconnaît s'être trompé, qu'il l'avoue dès le lendemain"

Messieurs les présidents des Institutions de la République,
Messieurs les Ministres,
Madame l'Ambassadrice des USA
Messieurs les Directeurs Généraux des organes de presse
Monsieur le Président de l'AJN
Mesdames, Messieurs les participants ;

C'est avec un grand plaisir que je procède à l'ouverture officielle de cet atelier de formation de journalistes en traitement de l'information.

Le thème de votre atelier : " Médias et Conflits : Approches et Stratégies de Traitement de l'Information ", ne nous laisse pas indifférent eu égard à la libéralisation du paysage médiatique nigérien.

Cette libéralisation de l'information, a été voulu et encouragée par le gouvernement de la 5ème République à travers son document de politique nationale de communication gouvernementale (PNCD).

En effet, le gouvernement a entrepris depuis l'accession à la magistrature suprême de son Excellence Mamadou Tandja, une politique de communication qui procède d'une stratégie globale de circulation de l'information.

Cette politique vise à entreprendre une campagne pour l'éveil des consciences afin de susciter l'adhésion de la population aux mesures qui sous-tendent la mise en œuvre du processus du développement.

On ne peut mener une telle mission avec le maximum d'efficacité sans s'appuyer sur des supports jouissant d'une crédibilité certaine.

Ainsi, il ne faudrait pas perdre de vue que les principaux vecteurs de la communication en l'occurrence les médias, doivent



Les ministres Ben Omar et Salou Gobi à l'ouverture

obéir à certaines conceptions du monde contemporain, en un mot, aux règles régissant l'exercice responsable de ce métier qu'est le journalisme pour aboutir à un développement harmonieux.

C'est parce que le développement requiert l'implication de toute la société que l'homme doit se trouver comme acteur principal de ce processus.

Ce leitmotiv n'aura de sens véritable que si cet homme est pleinement informé, donc parfaitement conscient de la portée réelle des actions initiées pour son bien-être social.

Mesdames, Messieurs, les journalistes, Votre rôle d'informer, d'éduquer, de sensibiliser est immense dans une société démocratique et dans un Etat de Droit comme le Niger.

C'est un couteau à double-tranchant dont il faut manier avec prudence.

La profession de journaliste obéit à des règles universelles qui rassurent et protègent le citoyen et la société.

Ces règles balisent la pratique professionnelle et leur maîtrise doit être obligatoire pour qui veut exercer ce métier. Autrement c'est l'aventure.

La non observance de ces règles conduit inévitablement à la multiplication des procès intentés contre les journalistes.

Pourquoi alors aller en procès quand il est offert aux journalistes d'autres pistes non conflictuelles ?

Le journaliste ne doit jamais oublier sa profession fonctionnelle d'intermédiaire qu'il doit au citoyen.

L'orgueil du journaliste n'est pas plus

important que la réputation d'une autre personne, d'un groupe de personnes ou de la société entière.

Quand, seul avec sa conscience, le journaliste reconnaît s'être trompé, qu'il l'avoue dès le lendemain.

C'est cela, à mon sens, Monsieur le Journaliste de l'AJN, l'éthique du journaliste à laquelle vous faisiez allusion tantôt.

Quant à la déontologie, je le disais plus haut, il s'agit d'un arsenal juridique auquel un citoyen ne peut se soustraire.

Mesdames et Messieurs les participants,

Au regard des thèmes riches et variés qui vous seront développés tout au long de vos trois jours des travaux, je n'ai point de doute que vous sortirez outillés et plus forts que jamais à affronter votre noble et exaltant métier.

Je vous exhorte à suivre attentivement les enseignements qui vous seront dispensés afin d'aboutir aux résultats escomptés par les organisateurs de cet atelier de formation.

Je ne terminerais pas sans adresser mes sincères remerciements et mes encouragements à l'Ambassade des Etats-Unis qui a apporté un appui financier important pour l'organisation de cet atelier.

Je vous encourage, Madame l'Ambassadrice, à poursuivre cette initiative louable dont l'objectif et la finalité visent à faire acquérir aux jeunes journalistes nigériens les notions de base de leur métier.

Je vous remercie.

Discours d'ouverture de l'Ambassadrice des Etats-Unis d'Amérique de l'atelier sur " Médias et Conflits : Approches et Stratégies de Traitement de l'Information

"Je vous encourage à favoriser la promotion d'un journalisme respectueux des règles qui régissent votre profession"

"Messieurs les présidents des Institutions de la République,
Messieurs les Ministres,
Monsieur le Président de l'Association des Journalistes du Niger
Mesdames, Messieurs les participants ;

Permettez-moi de vous exprimer toute ma joie de me retrouver parmi vous à l'ouverture de cet atelier dont le thème : " Médias et Conflits : Approches et Stratégies de Traitement de l'Information ".

L'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique se réjouit de se joindre à l'AJN pour l'organisation d'une telle rencontre.

Des journalistes bien formés, respectueux de l'éthique et de la déontologie, constituent un vrai rempart contre les abus de toutes sortes et une presse responsable est une sentinelle pour la bonne gouvernance.

Mesdames et Messieurs les journalistes

La participation accrue des citoyens aux processus démocratique, la lutte contre la corruption, l'exigence pour un Etat de droit, l'accès à l'information, le respect des droits de l'homme sont des éléments clés de la bonne gouvernance.

Je suis convaincue que des médias indépendants et pluralistes sont indispensables pour garantir la transparence, la responsabilité et la participation qui sont



SEM Mary Allen en compagnie avec les ministres Ben Omar et Oumarou Hadary

des aspects fondamentaux de la bonne gouvernance et du développement fondés sur les droits de l'homme.

Je vous exhorte ainsi à privilégier le professionnalisme, en mettant en place des mécanismes pour promouvoir un journalisme professionnel.

Je me réjouis de constater que des associations comme l'AJN, s'impliquent de plus en plus dans la formation des journalistes en vue de renforcer les normes professionnelles et déontologiques.

Messieurs les journalistes,

Je vous encourage à favoriser la promotion d'un journalisme respectueux des règles qui régissent votre profession.

Des hommes et des femmes qui seront indépendants et non manipulables. En un mot, des journalistes crédibles, qui forcent le respect grâce à leur intégrité morale.

Dans des nombreux pays d'Afrique, la liberté de la presse est encore relative et

surtout vulnérable et fragilisée par les excès dont les médias se rendent eux-mêmes coupables.

Nombre des journalistes qui exercent en ce moment, ne sont pas diplômés d'institut de journalisme. Ils ignorent, de ce fait, les règles de base de cette profession.

Cet atelier sera pour vous, une occasion de vous familiariser avec des principes basiques de votre métier.

Vous serez amenés à prendre conscience de la complicité mais aussi de la noblesse du rôle d'informer objectivement dans une société démocratique.

Ainsi, pendant trois jours, vous allez :

- débattre de la situation spécifique qui est aujourd'hui celle des médias dans un environnement concurrentiel ;
- étudier les mutations profondes des statuts des médias vers une grande autonomie et une gestion plus performante ;
- réfléchir à la problématique d'une meilleure diffusion des notions de la Démocratie, des droits de l'homme et de citoyenneté.

Chers participants,

Je vous exhorte à plus de motivation et d'assiduité pour qu'à la fin de vos travaux les objectifs que vous vous êtes assignés soient atteints.

Je vous remercie.

Discours d'ouverture du Président de l'AJN de l'atelier sur " Médias et Conflits : Approches et Stratégies de Traitement de l'Information "

“L’objectif de cet atelier est de permettre au journaliste d’être au service de la vérité”

**Honorables invités
Mesdames, Messieurs les participants ;**

Permettez-moi, au nom de l'Association des Journalistes du Niger (AJN) de vous exprimer nos sincères remerciements pour avoir accepté de répondre à notre invitation.

Votre présence massive témoigne de l'intérêt que vous accordez au thème de notre atelier : " Médias et Conflits : Approches et Stratégies de Traitement de l'Information " .

Mes remerciements vont particulièrement au Ministre de la Communication, Porte-Parole du Gouvernement, pour avoir accepté de présider l'ouverture officielle de cet atelier, en dépit de son agenda surchargé.

J'adresse également la reconnaissance de l'AJN à l'endroit du Centre Culturel de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, sans le concours financier duquel la tenue de cet atelier n'aurait pas été possible.

**Monsieur le Ministre, honorables invités,
Mesdames et Messieurs,**

L'objectif principal de cet atelier qui regroupe des journalistes du secteur public et privé, de Niamey et de l'intérieur du pays est de rappeler aux jeunes journalistes, la notion de l'éthique et de la déontologie ainsi que le rôle du journaliste dans la société.

Vous n'êtes pas sans savoir que nombre de journalistes qui exercent en ce moment n'ont pas fréquenté d'institut de journalisme.

Ils ignorent, de ce fait, les principes de base de cette profession.

Cet atelier sera ainsi l'occasion de donner aux jeunes journalistes des rudiments supplémentaires susceptibles de les renforcer dans l'exercice de leur métier d'informer.

Pendant trois jours, des sommités du monde de la communication, des magistrats, des sociologues, etc, animeront des exposés sur le thème de cet atelier.

Ces exposés seront suivis de débats francs, sans complaisance, qui donneront lieu à des résolutions et recommandations.

Nous aurons ainsi des débats autour des thèmes comme :

- la collecte et le traitement de l'information,
- la participation du journaliste aux débats politiques et sociaux ;
- le rôle de la presse en période de conflits ;
- les causes de conflits en Afrique ;
- journalisme et respect des dispositions législatives.ETC.

**Monsieur le Ministre,
Honorables invités,
Chers participants ;**

L'objectif principal visé par l'AJN, à travers cet atelier, est :-d'initier les jeunes journalistes aux exigences d'éthique et de déontologie en la matière ;

-de faire prendre conscience de la délicatesse du métier de journaliste surtout en période de conflits et d'amener le journaliste à jouer pleinement son rôle de contre-pouvoir, mais aussi et surtout d'être au service de la vérité.

Toutes ces valeurs assimilées, nous pensons que cet atelier contribuera à la diminution drastique des procès intentés çà et là contre des journalistes.

Je vous remercie.

Discours de clôture du Ministre de la Communication, porte parole du gouvernement de l'atelier sur " Médias et Conflits : Approches et Stratégies de Traitement de l'Information "

“Il vous revient à présent de savoir faire un bon usage des techniques que vous avez apprises au cours de l'atelier”

**Messieurs les présidents des Institutions de la République,
Messieurs les Ministres,
Madame l'Ambassadrice des USA
Monsieur le Président de l'AJN
Mesdames, Messieurs les participants ;**

En procédant à l'ouverture de cet atelier en ma qualité de Ministre en charge de la communication, je demandais aux participants une bonne écoute des différents exposés afin de tirer le meilleur profit de ces assises.

Aujourd'hui, trois jours après, je ne peux que me réjouir des résultats auxquels vous êtes parvenus. La qualité et la pertinence des thèmes développés tout au long de vos travaux le démontrent à plus d'un titre.

En effet, j'ose espérer qu'avec la tenue de cet atelier, vous avez été outillés d'éléments nécessaires vous permettant de mieux accomplir votre noble et difficile mission, celle d'informer le citoyen sur ce qui se passe dans son environnement proche et lointain.

Ce faisant, vous apportez votre contribution inestimable, dans la sensibilisation des populations, favorisant leur participation consciente à la transformation de leur cadre de vie.

Mesdames, Messieurs, chers journalistes, Chaque métier a ses exigences. L'écriture journalistique et la profession de journaliste ont les leurs. En effet, le traitement d'une information est un laborieux processus qui va de la cueillette de l'information à la sélection des faits, et au choix de l'angle de traitement.

L'objectif de cet atelier a été surtout de vous rappeler cela. Et je suis persuadé que les exposés que vous avez suivis sur la collecte de l'information, les différents genres rédactionnels, les crimes et délits commis par voie de presse, constituent désormais pour vous autant d'outils et de garde-fous indispensables à l'exercice de votre métier.

Mesdames et Messieurs les participants,

Des éminents conférenciers et encadreurs, vous ont entretenu des différents genres rédactionnels qui existent, de leur nature et de leur portée, des exigences et de la rigueur avec lesquelles chaque genre doit être traité.

Il vous revient à présent de savoir faire un bon usage des techniques que vous avez apprises au cours de l'atelier.

Pour sa part, l'Etat continuera à jouer son rôle dans ce secteur combien sensible de la communication et s'attachera à une lecture et une application saine des textes qui régissent ce domaine. L'objectif étant de favoriser l'épanouissement de la liberté d'expression et de protéger tous les citoyens des abus inhérents à l'exercice de ce métier.

Comme sans doute, des spécialistes vous l'ont rappelé, le droit positif nigérien en matière d'information et de communication repose sur les traités et accords internationaux régulièrement ratifiés, et énoncés dans les textes ci-après :

- la Constitution du 9 Août 1999 ;
- l'Ordonnance N° 99-67 du 20 décembre 1999, portant régime de la liberté de la presse ;
- la Loi N° 61-33 du 14 Août 1961, portant institution du Code pénal;
- la Loi N° 2006-24 du 24 juillet 2006, portant composition, organisation, attribution et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) et son décret d'application entre autres.

Au demeurant, à travers ces textes dont j'espère que vous êtes suffisamment imprégnés, l'Etat entend garantir le droit à l'information. Ce qui suppose le devoir de protéger ceux qui transmettent cette information ; de protéger aussi les personnes et les institutions contre d'éventuels excès de la liberté d'informer.

Mesdames, Messieurs les Journalistes,

L'exercice de la liberté de la presse ne saurait se concevoir sans une dose de responsabilité qui interpelle tous les acteurs que vous êtes sur les

exigences professionnelles et morales de votre métier ; un métier qui touche à la vie des citoyens. L'exercice de la liberté de la presse ne saurait non plus se concevoir en dehors de l'objectif essentiel de l'information, celui de former des hommes et des femmes aptes à participer de façon consciente au développement de leur pays qui passe par l'amélioration de leur mieux être.

C'est du reste un des axes majeurs de la politique nationale de communication gouvernementale (PNCD).

Je ne terminerai pas mes propos sans réitérer les remerciements du gouvernement du Niger à l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique au Niger dont l'appui financier a permis la tenue de cet atelier.

A l'Association des Journalistes du Niger (AJN) pour avoir initié cette formation aux jeunes journalistes nigériens qui en ont du reste grandement besoin.

Je vous remercie.

Le Bouclier

**Directeur de Publication
Dalatou Malam Mamane**

**Réd en chef
Mahamane Hadi Mahamane**

**Rédacteurs :
Mahamane Chamsou Maigari
Saïdou Daoura**

**Abou Adi
Zeinabou Gaoh
Composition : ONEP**

**Tirage ONEP
Tél : 20 73 99 87
500 exemplaires**

Rapport (suite de la page 1)

ciers,ethniques, religieux et armés,la conférencière s'est intéressée au cas spécifique du Niger à partir duquel elle a dressé une typologie des conflits et de leurs causes. Face à la résurgence des conflits, quelles approches et stratégies de prévention et de gestion et quel rôle les médias doivent-ils jouer ? Selon Madame Mariama Keita, les mécanismes de prévention tiennent de la sensibilisation, du respect de la tolérance religieuse, de la sauvegarde de l'harmonie et de la cohésion sociale, du respect des libertés et des droits de l'homme. A cela, elle ajoute un mécanisme traditionnelle : le cousinage à plaisanterie ou parenté à plaisanterie qui pourrait selon elle, " solidifier, cimenter et pérenniser les valeurs de solidarité, d'unité et de fraternité ". La conférencière a préconisé de préserver cette institution " face aux assauts destructeurs qui voudraient rejeter les valeurs civilisationnelles africaines " .

Le dernier exposé a lui porté sur " Médias et prévention des conflits ". Il a été présenté par Ali Ousseini, journaliste, ancien Directeur de l'Institut de formation aux techniques de l'information et de la communication (IFTIC).Le conférencier a d'abord rappelé que le Niger qui a toujours eu à gérer des conflits avait opté en 2001 au Forum d'Agadez pour la prévention des conflits. Se fondant sur cette volonté nationale de prévention, il a dégagé une stratégie de communication basée sur l'information, la sensibilisation et la formation des acteurs et partenaires sur les recommandations du Forum d'Agadez. Selon lui, des actions urgentes s'imposent pour faire des médias des véritables vecteurs de paix. Au titre de ces actions, il a cité la mise en place au niveau du Conseil Supérieur de la Communication, un système de suivi et d'évaluation des médias régionaux, sous régionaux tant publics, privés que communautaires. Le conférencier préconise également de renforcer l'autorité du CSC sur les médias publics et privés et lui donner la compétence de désigner les responsables des médias publics ; Au niveau des médias, il a prôné le respect des règles d'éthique et de déontologie et de la responsabilité sociale du journaliste. Pour porter cette stratégie de communication,

Ali Ousseini pense qu'il y'a plusieurs créneaux modernes et traditionnels. " Pour le besoin de l'atelier " il a retenu les médias de masse qui sont des moyens de diffusion massive et rapide de l'information.

Toutes ces thématiques diverses mais imbriquées les unes aux autres qui ont été abordés au cours de l'atelier ont suscité un vif intérêt de la part des participants qui ont manifesté à travers une recommandation qu'ils ont faite à l'issue de la session, le besoin des formations similaires.

De l'avis de tous, cet atelier a recueilli un franc succès .Il a permis aux jeunes journalistes d'échanger et de discuter avec leurs aînés et surtout de mesurer la lourde responsabilité qui est la leur dans un contexte de conflit armé comme c'est le cas dans la partie septentrionale du Niger. Les journalistes ont aussi au cours de cet atelier manifesté une volonté de mettre fin aux clivages Presse publique et Presse privée en forgeant les armes d'une solidarité confraternelle, gage de protection selon eux, de la profession et de son indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques, économiques et religieux.

Pour compléter les modules de formation qui ont été présentés, le Centre culturel américain a mis à la disposition de chaque participant une liste des sites web portant sur le journalisme.

Notons enfin que la cérémonie de clôture a été présidée par le ministre de la communication, en présence du Directeur du Centre culturel américain Monsieur Stephen Posivak. Ce dernier a dans son discours exhorté les journalistes à plus de professionnalisme en respectant les règles d'éthique et de déontologie de leur métier car dit-il " là où le professionnalisme n'existe pas, il y'a certainement de gros risques de dérapages "

Fait par Albert Chaibou, rapporteur général de l'atelier